

# ORDRE DU JOUR

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 JANVIER 2019

**Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2018 amène-t-il des observations ? Est-il adopté ?**

### 1° - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Parmi ces délégations possibles, Monsieur le Maire en sollicite trois :

- a) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT du moment que ces crédits soient inscrits au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit le pourcentage d'augmentation.
- b) Passer les contrats d'assurances destinés à assurer la couverture des risques incombant à la commune ou dont elle peut être déclarée responsable et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- c) Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans ce contexte.

### 2° - ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE :

#### 1) Au Syndicat d'Eau de Rouessé-Fontaine :

Il faut 7 délégués titulaires – 7 délégués suppléants.

Actuellement :

#### Marolles-les-Braults :

→ 6 titulaires : (Philippe GAGNOT, Jean-Michel LEFEBVRE, Michel LUILLIER, Claude MAUDUIT, Michel LOUAZÉ, Chantal MOISI).

→ 6 suppléants : (Guillaume TERTEREAU, Christelle DEROYE, Jean-Claude BOULARD, Aurélie CANET, Jacques DEZÈRE, Jean-Louis CECCANTI)

#### Dissé-sous-Ballon :

→ 2 titulaires : (Francis BELLUAU, Alain GALLET)

→ 2 suppléants : (Céline LE BORGNE, Cécile PLET—ROL-TANGUY)

#### 2) Au Bassin de l'Orne Saosnoise :

Il faut 2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants.

Actuellement :

### **Marolles-les-Braults :**

→ Titulaires : (Philippe GAGNOT – Claude MAUDUIT)

→ Suppléants : (Guillaume TERTEREAU – Jean-Michel LEFEBVRE)

### **Dissé-sous-Ballon :**

→ Titulaires : (Marie NICOLAS – Corinne PASQUIER)

→ Suppléants : (Jean COCHIN – Alain GALLET)

#### **3) Au S.I.D.P.E.P. :**

Il faut 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant.

Actuellement :

### **Marolles-les-Braults :**

→ Titulaire : (Philippe GAGNOT)

→ Suppléant (Guillaume TERTEREAU)

### **Dissé-sous-Ballon :**

→ Titulaire : (Francis BELLUAU)

→ Suppléant :

#### **4) Délégués à la Défense :**

Il faut 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant

Actuellement :

### **Marolles-les-Braults :**

→ Titulaire : (Jean-Louis CECCANTI)

→ Suppléant : (Jean-Claude BOULARD)

### **Dissé-sous-Ballon :**

→ Titulaire : (André DELVILLE)

#### **5) Office du Tourisme de Mamers :**

Il faut deux délégués :

Actuellement :

**Marolles-les-Braults :** (Jean-Michel LEFEBVRE – Christian JONCHERAY)

**Dissé-sous-Ballon :** (Christelle LEFÈVRE)

#### **6) Référents Sécurité Routière :**

Il faut un délégué titulaire – un délégué suppléant.

Actuellement :

### **Marolles-les-Braults :**

→ Titulaire : (Jean-Claude BOULARD)

→ Suppléant : (Émilie CONSONNI)

## **Dissé-sous-Ballon :**

→  
→

### **7) Référents « Tempête » :**

Deux référents.

Actuellement :

## **Marolles-les-Braults :**

→ 1<sup>er</sup> référent : (Claude MAUDUIT)

→ 2<sup>e</sup> référent : (Jean-Claude BOULARD)

### **3° - AUTRES COMMISSIONS :**

Il existait 10 commissions sur Marolles-les-Braults.

Nous vous proposons de ne pas bouger ces membres et proposons aux nouveaux conseillers de choisir de s'inscrire dans une ou plusieurs commissions :

- Commission des Finances (1 fois par an),
- Commission des Travaux (environ 3 fois par an suivant les besoins),
- Commission Culture-Sports-Loisirs (1 fois par an)
- Commission Cimetière (au moins une fois par an)
- Commission de l'Information (1 fois par an)
- Commission des Permis de Construire (1 fois par mois le 4<sup>e</sup> mardi à 17 h 00)
- Commission Environnement (1 fois par an et plus si besoin)
- Commission des Affaires Scolaires (1 fois par an)
- Commission d'Appel d'Offres (suivant les marchés)
- Centre Communal d'Action Sociale (1 fois par mois le 3<sup>e</sup> mardi vers 10 h 00)

### **4° - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – LISTE PRÉPARATOIRE DES COMMISSAIRES (titulaires & suppléants) :**

Afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe nous demande de proposer 16 noms pour les titulaires et 16 noms pour les suppléants.

Dans cette liste, ils prendront 8 titulaires et 8 suppléants :

#### **Titulaires :**

Élisabeth BEAUFILS  
Marie-Paule GESLAND  
Michel LOUAZÉ  
Guillaume TERTEREAU  
Émilie CONSONNI  
Philippe GAGNOT  
Guy MADALENA-POUGEOLLE  
Pierre BOUTEILLÉ  
Christian JONCHERAY  
Monique TERTEREAU  
Claude MAUDUIT  
Francine LEBARBIER  
Armelle EVRARD  
Nicole CHARPENTIER  
Francis BELLUAU  
Christian COSME

#### **Suppléants :**

Jean-Pierre CARRION  
Pascal LOUAZÉ  
Michel LUILLIER  
Monique DEVAUX  
Jean-Louis CECCANTI  
Chantal MOISI  
Jean-Louis TERTEREAU  
Nicole GARNIER  
Fabienne LETOURNEUX  
Alain GALLET  
Jean COCHIN  
Eric LOUVEAU  
Pascal LECORCIER  
René BAUDEUX  
Annie COSME  
Jean-Louis LE GOFF

## 5° - AVENANTS FIN DE TRAVAUX BOULANGERIE :

Entreprise CONSONNI :

Lot n° 5 – « Électricité » : Avenant négatif de 884,60 € HT  
Lot n° 8 – « Plomberie » : Avenant positif de 1 470,22 € HT

(VOTE)

## 6° - TABLEAU DES RESTES À RÉALISER : (voir annexe)

(VOTE)

## 7° - MODIFICATION DÉLIBÉRATION DU 4 DÉCEMBRE 2018 :

Une délibération pour une admission en non-valeur de 14 090 € a été prise lors du Conseil Municipal de décembre pour un reliquat d'impayés dû par l'Entreprise KTBL.

L'administration fiscale nous exonérant des 90 € de frais, l'admission en valeur se monte désormais à 14 000 €.

Etes-vous d'accord pour cette admission en non-valeur ? (VOTE)

## 8° - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

- Budget Commune de Marolles-les-Braults : Équilibre budgétaire.

Investissement – Dépenses :

**Affecter à l'article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » - chapitre 041 « Opérations Patrimoniales » - opération n° 47 « Rue du Docteur Paul Chevalier – Boulevard de la Gare » la somme de 17 333,64 €.**

Investissement – Recettes :

**Affecter à l'article 238 « Avances et acomptes versés » - chapitre 041 « Opérations Patrimoniales » - opération n° 47 « Rue du Docteur Paul Chevalier – Boulevard de la Gare » la somme de 17 333,64 €.**

- Budget « Lotissement Le Petit Clos » : Validation des Stocks.

Investissement – Dépenses :

**Affecter la somme de 23 708,05 € au Compte 3555 – chapitre 040**

Investissement – Recettes :

**Affecter la somme de 23 708,05 € au Compte 3555 – chapitre 040**

Fonctionnement – Dépenses :

**Affecter la somme de 23 708,05 € au Compte 71355 – chapitre 042**

Fonctionnement – Recettes :

**Affecter la somme de 23 708,05 € au Compte 71355 – chapitre 042**

**Nouveau montant budgétaire :**

Investissement (*dépenses + recettes*) : 129 835,03 €  
Fonctionnement (*dépenses + recettes*) : 187 900,46 €

(VOTE)

## 9° - SUBVENTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

La classe de CM2 de l'École Élémentaire « Le Petit Nicolas » a pour projet une opération proposée par l'Assemblée Nationale et intitulée « Le Parlement des Enfants ».

L'objectif premier de cette opération est le travail autour de la construction d'une loi, du rôle du Parlement, la formation des futurs citoyens.

Ce travail pédagogique sera complété par la venue du député le 22 mars 2019, M. GRELIER, qui proposera une visite de l'Assemblée Nationale, bouquet final pour conclure ce projet.

Nous vous proposons de verser une subvention de 529,80 € pour couvrir les frais de déplacement de cette visite (*train*).

**(VOTE)**

## 10° - DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE PAUL FORT DE MAMERS :

Les élèves de l'école Paul Fort réaliseront des tableaux qui illustreront des poèmes de Paul Fort avec l'appui de M. Alexis FERRIER, artiste peintre.

Un enfant de Marolles en classe « ULIS » est concerné, subvention demandée 20 €/enfant.

**(VOTE)**

## 11° - SUBVENTION PAROISSE DE MAROLLES-LES-BRAULTS :

Une subvention pour le gardiennage de l'église était versée à l'abbé MÉNAGER.

Depuis son décès, Mme CHEVRIER s'occupe de cette tâche. Elle ne souhaitait pas « personnellement » cette subvention mais avait proposé de la verser à l'AD Paroisse de Marolles-les-Braults.

Cette subvention n'a pas été votée en 2018.

Nous vous proposons de verser directement 2018 et 2019.

Montant : 479,86 € pour 2018 et 479,86 € pour 2019 soit : **959,72 €**

**(VOTE)**

## 12° - AUTORISATION DE FAIRE APPEL À CANDIDATURE POUR TÉLÉMÉDECINE :

M. LEFEBVRE fera un point en séance.

## 13° - TARIFS PUBLICS LOCAUX – ANNÉE 2019 :

Tarifs 2018 :

**Concessions Funéraires** :

	<b>Marolles-les-Braults</b>	<b>Dissé-sous-Ballon</b>
<b>Trentenaire</b>		
Simple (2 m <sup>2</sup> )	86,00 €	80,00 €
Double (4 m <sup>2</sup> )	170,00 €	/
<b>Cinquantenaire</b>		
Simple (2 m <sup>2</sup> )	132,00 €	100,00 €
Double (4 m <sup>2</sup> )	260,00 €	/

**Cavernes :**

Cavurne trentenaire : 618,00 €  
Cavurne cinquantenaire : 680,00 €

*Prix de la gravure sur plaque à ajouter*

**Jardin du Souvenir :**

Dispersion = gratuité  
Acquisition plaque pour livre du souvenir = 39,00 € + gravure (3,10 € la ligne)

**Columbarium :**

	<b>Marolles-les-Braults</b>	<b>Dissé-sous-Ballon</b>
Cavurne		660,00 €
+ concession 30 ans		80,00 €
+ concession 50 ans		/

Pour info : Marolles-les-Braults coût d'une « case de columbarium » : 550 € HT

**Garderie Périscolaire :**

1,60 € la vacation  
Gratuité pour le 3<sup>e</sup> enfant

**Droits de Place :**

Marché = gratuité  
Camions vente (outillage, etc...) : 42,00 €

**Chenil :**

Pension journalière : 16,00 €

**Assainissement :**

Taxe de raccordement au réseau : 2 500,00 €  
Prime fixe sur m<sup>3</sup>: 0,52 €

**Photocopies :**

A4 noir : 0,30 €  
A4 couleur : 1,10 €  
A4 recto/verso noir : 0,60 €  
A4 recto/verso couleur : 2,20 €  
  
A3 noir : 0,60 €  
A3 couleur : 2,10 €  
A3 recto/verso noir : 1,20 €  
A3 recto/verso couleur : 4,20 €

## Tarifs salles Jean-de-la-Fontaine :

	Personnes de l'Extérieur						Personnes de Marolles et Associations Marolaises					
	Salle			Cuisine			Salle			Cuisine		
	Tarif 2018	5%	10%	Tarif 2018	5%	10%	Tarif 2018	5%	10%	Tarif 2018	5%	10%
Salle A (450 personnes)	412,00 €	433,00 €	453,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	271,00 €	285,00 €	298,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle A (vin d'honneur)*	464,00 €	487,00 €	510,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	315,00 €	331,00 €	346,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B (150 personnes)	211,00 €	222,00 €	232,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	142,00 €	149,00 €	156,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B (vin d'honneur)*	281,00 €	295,00 €	309,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	174,00 €	183,00 €	191,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B1 (100 personnes)	163,00 €	171,00 €	179,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	98,00 €	103,00 €	108,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B1 (vin d'honneur)*	199,00 €	209,00 €	219,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	120,00 €	126,00 €	132,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B2 (35 personnes)	58,00 €	61,00 €	64,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	44,00 €	46,00 €	48,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B2 (vin d'honneur)*	82,00 €	86,00 €	90,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Aînés Ruraux (forfait annuel salle B2)							866,00 €	909,00 €	953,00 €			
Tarif horaire							8,30 €	9,00 €				

\* Prêt de verres

### Salle de Dissé-sous-Ballon : pas de cuisine

#### Week-end :

Personnes de Dissé-sous-Ballon :

Été : 80 € - Hiver : 90 €

Personne de l'extérieur :

Été : 100 € - Hiver : 110 €

#### Tarif journalier du lundi au vendredi :

Personne de Dissé-sous-Ballon :

60 €

Personne de l'extérieur :

70 €

### Communes de Beaumont-sur-Sarthe et Bonnétable : Tarifs Été/Hiver

Commune de Saint-Cosme-en-Vairais : Pas de période fixe pour Été/Hiver mais suivant utilisation du chauffage ou pas ?

### Location vaisselle :

0,19 € par pièce pour les Marollais ou les Associations Marolaises

0,23 € par pièce pour les personnes extérieures

8,30 € la nappe

Gymnase : 15 €/heure

### (VOTE)

14° - LETTRE DE Mme MORANÇAIS (Présidente du Conseil Régional)

15° - BILAN DU CONCILIATEUR : (voir annexe)

16° - QUESTIONS DIVERSES :